Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2012) **Heft:** 1960

Artikel: Gaspilleurs et profiteurs ne veulent rien savoir de l'aménagement du

territoire

Autor: Delley, Jean-Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1024638

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

malaise suisse. Sans débouché politique institutionnel stable vers son voisinage européen immédiat, le corps suisse se ronge de l'intérieur. Convoquer les citoyens à l'élection du Conseil fédéral et limiter sa marge de manœuvre en politique extérieure par tout un appareillage d'interdictions constitutionnelles peut passer pour un renforcement de la démocratie. C'est en réalité une tentative de prise d'otage du «peuple» pour confiner la Suisse dans une posture isolationniste basée sur l'axiome que sa richesse ne vient que de son seul génie. On croit revivre l'erreur des patriciens bernois croyant en 1798 que jamais Napoléon n'oserait s'en prendre à leur magnificence alors que les troupes du maréchal Brune

avançaient dare-dare vers le trésor de la cité. Il y eut négociation, mais négociation de capitulation, et les Français emmenèrent les ours à Paris.

La Suisse a pour elle depuis des siècles un refus de la guerre comme moyen politique. Ce fondement moral – et empirique – de son unité l'éloigne naturellement des grands bouleversements du continent européen. Si elle salue la paix revenue depuis 1945, elle ne se sent pas directement concernée par la réconciliation et toute l'organisation matérielle mise en place depuis le Traité de Rome pour la maintenir. Elle n'a donc pas de motif historique d'y participer.

Les Européens jusqu'à maintenant l'ont compris et

lui ont accordé un statut spécial. Mais le fait est qu'ils ne le comprennent plus et qu'au vu de leurs propres difficultés et des richesses réfugiées en Suisse pour échapper à leur discipline, ils se montrent sévères désormais.

Le rapport de forces devient critique. Il induit chez les Confédérés des réflexes de peur qui modifient subrepticement leur stabilité intérieure et les relations qu'ils ont les uns avec les autres. Ainsi, tout en affichant leur extériorité comme un tabou, ils sont trempés jusqu'au cou dans la crise européenne.

Une version de cet article a été publiée par l'hebdomadaire allemand <u>Die</u> <u>Zeit</u> 11 (14 juin).

# Gaspilleurs et profiteurs ne veulent rien savoir de l'aménagement du territoire

Jean-Daniel Delley • 2 juillet 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/20966

### Une votation populaire à l'enjeu important se profile

Depuis 1969, la Constitution fédérale prescrit une utilisation judicieuse et mesurée du sol. Et pourtant, depuis plus de 40 ans, la Suisse assiste passivement au mitage de son territoire et à la destruction de ses paysages. Au nom du fédéralisme et de la propriété

privée.

Emmenés par la Ligue vaudoise et l'Union suisse des arts et métiers (USAM), les adversaires d'un aménagement digne de ce nom ont réussi, en 1976, à faire capoter la première mouture de la législation fédérale en la matière (LAT), avec un taux de participation (34,6%) dénotant une

relative indifférence populaire. Leur victoire fut courte – 28'000 voix d'écart – mais ses conséquences désastreuses.

La deuxième version, souple et lacunaire à souhait, n'a certes pas empêché certains cantons, avant tout urbains, de planifier l'occupation plus ou moins rationnelle de leur territoire. Mais elle a surtout laissé les autres à disperser sur leur sol des banlieues qui rappellent la prolifération de cellules cancéreuses plus qu'elles ne relèvent de l'urbanisme. Le <u>Conseil</u> <u>fédéral</u> <sup>2</sup> lui-même le reconnaît.

C'est le mérite de l'initiative populaire «De l'espace pour l'homme et la nature» 3 d'avoir secoué la torpeur fédérale. En guise de contre-projet indirect, le Parlement – cas de figure plutôt rare - a adopté une modification de la LAT plus efficace que l'initiative. En effet, cette dernière, en imposant un moratoire sur la superficie des zones à bâtir, aurait récompensé les cantons et les communes disposant de réserves de terrains disproportionnées. Par exemple le Valais qui détient des réserves suffisantes pour bâtir ces cinquante prochaines années, Fribourg, le Tessin, Soleure et le Jura qui ont également affecté leur territoire sans mesure en zone à bâtir. Au total, cette fringale a conduit

à constituer une superficie de zones à bâtir pour une population supplémentaire estimée entre 1,4 et 2,1 millions d'habitants!

La révision 4 que le Parlement vient d'adopter va plus loin. Elle prévoit le retour en zone agricole des réserves qui dépassent les besoins prévisibles pour les quinze ans venir. Et, pour dédommager les propriétaires concernés, la loi impose aux cantons de prélèver une taxe d'au moins 20% de la plus-value réalisée par ceux qui voient leurs bien-fonds passer en zone à bâtir. De plus, les collectivités publiques pourront obliger à construire les détenteurs de terrains à bâtir lorsqu'un intérêt public l'exige.

C'en est trop pour les profiteurs de ce laxisme aménagiste. L'USAM, épaulée par les milieux immobiliers, lance le référendum. De son côté, le Valais va tenter de déclencher un référendum des cantons. L'argumentaire n'a pas changé : atteinte à la propriété et au fédéralisme, cache-sexe commode pour la défense d'intérêts privés qui pendant trop longtemps ont dilapidé ce bien rare qu'est le sol dans un pays de dimension restreinte.

Contrairement à 1976, l'opinion publique est aujourd'hui sensible à l'aménagement du territoire. Le succès de l'initiative Weber en témoigne. Mais il faudra une importante mobilisation pour soutenir la loi menacée par le référendum. Lors du vote final, une forte majorité du groupe libéral-radical s'est opposée au projet, tout comme une majorité plus forte encore de l'UDC, ce parti dont le patriotisme se limite à dénoncer l'étranger et les étrangers, tout en ménageant les profiteurs et les gaspilleurs fonciers. Quant au PDC, si sa fraction a majoritairement approuvé la révision, il n'est pas exclu qu'il bascule dans le camp des opposants sous la pression de ses sections alpines.

## L'avenir énergétique post-nucléaire selon les électriciens

Jean-Daniel Delley • 20 juin 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/20905

Trois scénarios, mais des questions de principe restent à trancher

Les entreprises électriques helvétiques (AES) ont apparemment digéré la sortie du nucléaire. Elles présentent trois <u>scénarios</u> <sup>15</sup> pour l'approvisionnement électrique du futur sans

recours à l'atome. Néanmoins l'avenir énergétique du pays dépendra moins de contraintes techniques que d'une volonté politique.